République Française

Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron

Conseil municipal

Compte rendu

Séance du lundi 13 janvier 2020

Extrait du registre des délibérations

Le lundi treize janvier deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 9 janvier 2020, s'est réuni en séance publique à la Mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Pierre AUBRÉE, Catherine LAINÉ, Daniel PRODHOMME, Chantal AUBRÉE, Katell BEUCHER, Jean-François BOTHAMY, Jean-Marc DESHOMMES, Goulven DONNIOU, Marie-Anne EON, Sylvie FILÂTRE, Catherine GUIBERT, Yves LE GALL, Isabelle L'HOMME, Géraldine MARTIN, Laurent PIROT

Absents excusés : M. Mmes Sandrine BOUCARD, Michel MERCIER, Véronique SICART

Monsieur Sébastien CHANCEREL est élu secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire préside la séance et expose ce qui suit.

1. 2020-13/01-01 Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du lundi 2 décembre 2019

2. 2020-13/01-02 Pays de Châteaugiron Communauté/ Présentation du Rapport d'activités 2018

Monsieur Dominique DENIEUL, Président du Pays de Châteaugiron Communauté présente le rapport d'activité 2018 de la Communauté de communes.

Les finances 2018 :

Budget Fonctionnement :
- ✓ Recettes : 15 266 259 € (recettes fiscales : 9 580 495 € soit 374 €/habitant)
- ✓ Dépenses : 12 522 153 €

Budget investissement :
- ✓ Investissements 2018 : 4 639 945 € (équipements communautaires 50%, subventions aux communes 39.6%...)
- ✓ Encours de la dette : 2 228 515 €

Budgets annexes :
- ✓ Zones d'activité : 152 163 €
- ✓ Bâtiments : 602 057 €
- ✓ Panneau photovoltaïque : 9 095 €

La solidarité intercommunale

4 794 017 e ont été reversés aux communes en 2018, soit 187.50 € par habitant (50% des recettes fiscales)

Investissement :

- ✓ Fonds de concours : 1 839 243 € (71.9 €/hab)

Fonctionnement :

- ✓ Dotation de solidarité : 857 714 € (33.5 € /hab)
- ✓ Attribution de compensation : 2 097 060 € (82 €/hab)

La solidarité intercommunale a été maintenue dans le cadre du pacte financier et fiscal :

- ✓ Maintien du montant de la Dotation de Solidarité Communale
- ✓ Maintien du montant de l'attribution de compensation avec déduction du coût de transfert des zones d'activité
- ✓ Fonds de concours à hauteur de 20% sur la période 2017-2021 (avec augmentation de l'enveloppe annuelle à hauteur de 1 million d'€ soit plus de 250 000 €)
- ✓ Majoration du fonds de concours pour un projet structurant par commune plafonnée à 1 500 000 € HT

L'attribution de compensation

L'attribution de compensation avait pour objectif de neutraliser l'impact pour les communes de la mise en place de la Taxe Professionnelles Unique (TPU) en compensant le produit perdu de taxe professionnelle, tout en tenant compte des économies de charges effectuées du fait des transferts de compétences.

Le montant de l'attribution de compensation pour le Pays de Châteaugiron Communauté est de 82 €/hab. Comparatif avec les autres EPCI:

1. CC Côte d'Emeraude	247 €/hab.
2. Liffré Cormier Communauté	92 €/hab.
3. Pays de Châteaugiron Communauté	82 €/hab.
4. CC Saint Méen – Montauban	79 €/hab.
5. CC Pays de Dol – Baie du Mont Saint Michel	72 €/hab.
6. CC Couesnon Marche de Bretagne	60 €/hab.
7. Roche aux Fées Communauté	51 €/hab.
8. Bretagne Pays de Loire Communauté	39 €/hab.
9. CC Vallons de Haute Bretagne Communauté	29 €/hab.
10. CC du Val d'Ille - Aubigné	28 €/hab.
11. Montfort Communauté	26 €/hab.
12. CC Brocéliande	21 €/hab.
13. CC Bretagne Romantique	18 €/hab.

14. Rennes Métropole	40 €/hab.
15. CA Vitré Communauté	194 €/hab.
16. Saint Malo Agglomération	142 €/hab.
17. CA Fougères agglomération	138 €/hab.
18. CA Redon Agglomération	84 €/hab.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Le versement d'une dotation de solidarité communautaire, dont le principe et les critères de répartition entre les bénéficiaires sont fixés par le conseil communautaire, est facultatif. Son montant est fixé librement par l'EPCI qui doit tenir compte prioritairement de l'importance de la population (55%) et du potentiel fiscal ou financier par habitant (15%).

Afin de renforcer la solidarité pour le financement des services municipaux, le Pays de Châteaugiron communauté a intégré les critères suivants :

- ✓ La population des 3-16 ans domiciliée sur une commune qui génère des dépenses importantes (école, garderie, restaurant scolaire, ALSH, services à la personne (15%)

- ✓ Les logements sociaux (10%)
- ✓ Le linéaire de voirie considérant que les petites communes ont souvent beaucoup de voirie (5%)

Le montant de la DSC pour le Pays de Châteaugiron Communauté est de 34 €/hab.

Comparatif avec les autres EPCI:

1. CC du Val d'Ille - Aubigné	35 €/hab.
2. Pays de Châteaugiron Communauté	34 €/hab.
3. Roche aux Fées Communauté	33 €/hab.
4. Montfort Communauté	31 €/hab.
5. CC Brocéliande	29 €/hab.
6. CC Vallons de Haute Bretagne Communauté	28 €/hab.
7. Bretagne Pays de Loire Communauté	21 €/hab.
8. CC Bretagne Romantique	19 €/hab.
9. CC Saint Méen – Montauban	19 €/hab.
10. CC Côte d'Emeraude	12 €/hab.
11. Liffré Cormier Communauté	3 €/hab.
12. CC Pays de Dol – Baie du Mont Saint Michel	0 €/hab.
13. CC Couesnon Marche de Bretagne	0 €/hab.

14. Rennes Métropole	66 €/hab.
15. CA Vitré Communauté	59 €/hab.
16. Saint Malo Agglomération	23 €/hab.
17. CA Fougères agglomération	5 €/hab.
18. CA Redon Agglomération	0 €/hab.

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le FPIC a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Sont contributeurs au FPIC, les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0.9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Sur le département, deux communautés de communes contribuent au FPIC : Côte d'Emeraude et Pays de Châteaugiron Communauté (31.1 € par habitant)

EPCI Bénéficiaires	**FPIC par habitant**
CC DE BROCELIANDE	26,5
CC MONTFORT COMMUNAUTE	27,3
CC BRETAGNE ROMANTIQUE	29,8
CC AU PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	26,8
CC VAL D'ILLE AUBIGNE	26,6
CC COUESNON MARCHES DE BRETAGNE	29,2
CC PAYS DE DOL BAIE DU MONT ST MICHEL	30,1
CC BRETAGNE PORTE DE LOIRE	29,7
CC LIFFRE -CORMIER	26,8
EPCI Contributeurs	**FPIC par habitant**
CC COTE D'EMERAUDE	17,4
CC PAYS DE CHATEAUGIRON	31,1

La construction du budget 2019

La maîtrise du fonctionnement sur les années passées a permis de :

- ✓ financer de nouvelles compétences (Gemapi, transfert des ZA, …)
- ✓ poursuivre la solidarité avec les communes (urbanisme, mutualisation des services ...)
- ✓ maintenir le bon état des équipements communautaires
- ✓ mettre en place un programme pluriannuel d'investissement sans avoir recours à l'emprunt (avant 2019)

Cela permettra demain de répondre aux nouvelles obligations réglementaires nécessitant des moyens humains pour les animer (eau, PLRH, …)

- Prospectives 2019-2022

Au regard des missions du Pays de Châteaugiron Communauté,
quelques grands chiffres :

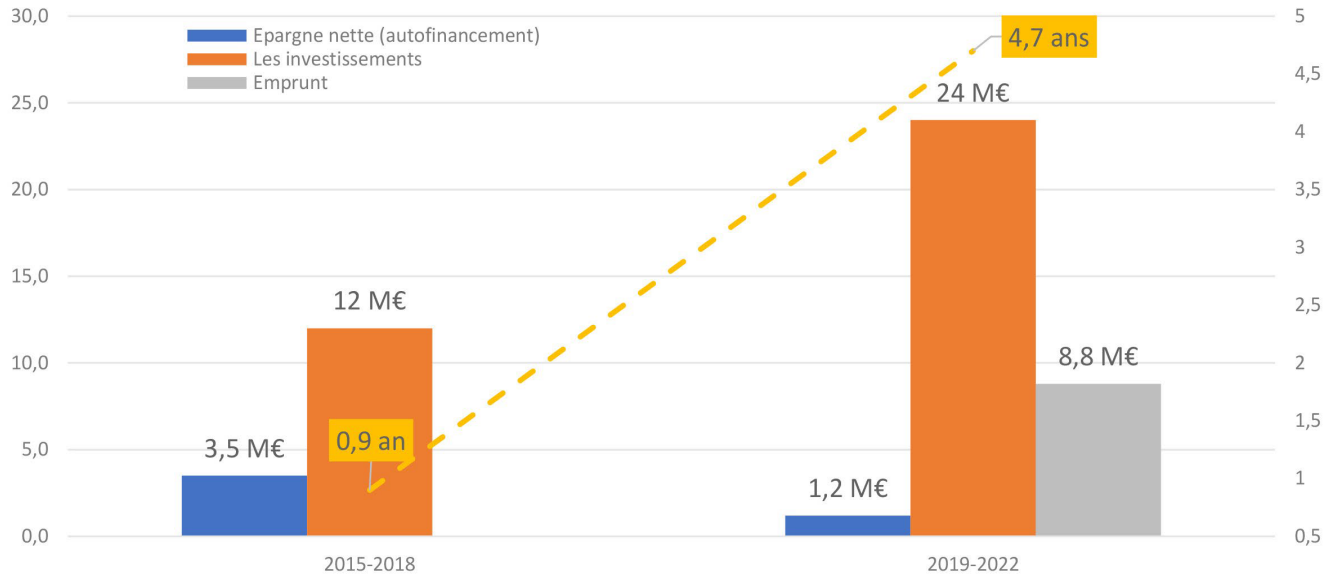

- Reversements à Domloup (dotations financières, subventions d'équipements, reversements directs)

902 187 € reversés soit 278.1 € par habitant

Dotations financières (AC, DSC) : 551 771 €
Subvention d'équipements : 287 737 €

Fonds de concours thématiques	237 348 €
Plan vélo	0 €
Fonds de concours libres	50 389 €

Reversements indirects : 62 679 €

Cyber-espace	14 870 €
Associations sportives culturelles	3 050 €
Instruction permis de construction	13 101 €
Emplois sportifs	16 316 €
Interventions informatiques	4 286 €
Transport animations	4 817 €

<u>Le transport sur Domloup</u>

- ✓ Handipass : 4 utilisateurs/ 1242 trajets
- ✓ Minibus : 34 jours utilisés/ 11 prêts
- ✓ Transport collectif : 75 voyages/ 4130 enfants

La gestion des déchets

- ✓ Châteaugiron : 3720 tonnes collectés/ 118 000 passages
- ✓ Noyal sur Vilaine : 1 292 collectés/ 33 500 passages

Les fonds de concours pour Domloup

Projets 2014-2018

	Année	FDC accordés	FDC versés	Reste à verser
Aire de jeux -Ecole maternelle	2014	4 000 €	2 916 €	0 €
Rénovation groupe scolaire	2014	8 977 €	7 625 €	0 €
Travaux groupe scolaire	2015	5 000 €	2 282 €	0 €
Aire de jeux Vallée Nord (acquisition structure)	2015	5 000 €	4 734 €	0 €
Programme économie d'énergie groupe scolaire -1ère tranche (Electricité-chauffage)	2015	29 160 €	27 732 €	0 €
Acquisition et réhabilitation d'un bâtiment privé à usage associatif	2015	198 600 €	198 600 €	0 €
Accessibilité ERP -Signalétique bâtiments	2015	3 000 €	3 000 €	0 €
Accessibilité ERP -programme 2016	2016	5 629 €	1 689 €	0 €
Acquisition et réhabilitation d'un bâtiment privé à usage associatif (complément 2015) + Majoration 10 %	2016	73 050 €	73 050 €	0 €
Aire de jeux -Vallée Nord (Aménagement)	2016	2 000 €	1 773 €	0 €
Réhabilitation Aire de jeux multisport	2016	3 121 €	3 121 €	0 €
Rénovation lavoir	2016	16 700 €	16 700 €	0 €
Conteneurs semi enterrés - Journaux/Revues/Magazines		6 000 €		6 000 €
Aire de jeux -ZAC de la Vallée	2017	2 795 €	2 124 €	0 €
Travaux groupe scolaire	2017	8 710 €	5 226 €	0 €
Classes modulaires -Ecole Jean de la Fontaine	2017	39 800 €	39 800 €	0 €
Travaux restaurant municipal	2017	2 783 €	0 €	0 €
Travaux de réhabilitation de la Mairie	2017	4 500 €	0 €	0 €
Aménagement terrain de foot	2017	2 500 €	0 €	0 €
4 Bornes d'apport volontaire	2018	6 000 €	0 €	3 000 €
Mise aux normes accessibilité (Sanitaires Albert Camus) -Programme 2018	2018	8 333 €	0 €	8 333 €
Restructuration de la médiathèque	2018	55 030 €	16 509 €	38 521 €
Pôle enfance (hors espace jeux)	2018	644 098 €	193 229 €	450 869 €
Total des projets 2014-2018		**1 134 787 €**	**600 110 €**	**506 723 €**

Projets 2019 :

4 BAV Journaux revues magazines	6 000 €
Mise en place d'un système d'arrosage -terrain d'honneur	2 000 €
Mise en place d'un appenti-Centre technique	2 000 €
Mise en lumière patrimoine (Eglise/ Lavoir)	2 000 €
Création d'un espace de convivialité -boulodrome	13 333 €
Mairie -Création de 2 bureaux	2 000 €
TOTAL	**27 333 €**

Le Plan vélo sur Domloup

Année	FDC accordés	FDC versés	Reste à verser
2014	58 610 €	52 280 €	
2015	2 557 €	2 557 €	
2016	59 584 €	59 583 €	
2017	12 500 €	9 647 €	
TOTAL PROJETS 2014-2018	133 251 €	124 067 €	0 €

PROJETS 2019 31 657 €

L'urbanisme

	PC Permis de Construire	CU Certificat d'Urbanisme	DP Déclaration Préalable	PA Permis d'aménager	PD Permis de démolir
Domloup	51	3	20	2	0

Les actes instruits représentent 12% de l'activité du service ADS (Autorisation du Droit du Sol)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Prend acte** du rapport d'activités 2018 du Pays de Châteaugiron Communauté

3. 2020-13/01-03 Construction de vestiaires pour le football/ Avant Projet Définitif

Pour rappel le Conseil municipal par délibération en date du 5 juillet 2019 attribué le marché de maitrise d'œuvre pour la construction de vestiaires football au Cabinet ORAIN pour un montant de 47 250 € HT.

Contenu de la mission :

- Esquisse (ESQ) ;
- Avant-projet sommaire (APS) ;
- Avant-projet définitif (APD) ;
- Etudes de projet (PRO) ;
- Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- Etudes d'exécution (EXE) ;
- Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- Ordonnancement, pilotage et Coordination (OPC) ;
- Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)

Un Comité de pilotage a été constitué avec le club de football afin d'étudier les besoins des futurs utilisateurs de ces vestiaires. Le projet a évolué au travers de différentes versions au niveau des phases « Esquisse » et « Avant Projet Sommaire ».

Monsieur ORAIN, maitre d'œuvre de l'opération, viendra présenter au Conseil l'Avant Projet Définitif (APD) pour la construction de ces vestiaires.

La surface totale consacrée au projet serait de 519.32 m².

Il comprendrait notamment:

- 7 vestiaires joueurs
- 2 vestiaires arbitres
- 2 sanitaires
- 1 WC handicapés

- 1 WC public
- 1 foyer
- 1 buvette …

Le montant des travaux est évalué à ce stade à 796 189.77 € HT (hors options)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Adopte l'avant projet définitif** de la **construction de vestiaires de football** tel que présenté ci-dessus et joint en annexe à la présente délibération (plans, surfaces et estimatif).

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet.

4. 2020-13/01-04 Aménagement ERP vestiaires et sanitaires du Complexe Albert Camus/ Avant Projet Définitif

La mission de maitrise d'œuvre pour le projet d'aménagement ERP des vestiaires et sanitaires du complexe Albert Camus a été confiée au Cabinet COUASNON et LAUNAY pour un montant de 8 050 € HT.

Contenu de la mission :

- Avant-projet sommaire (APS) ;
- Avant-projet définitif (APD) ;
- Etudes de projet (PRO) ;
- Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- Visa des études d'exécution (VISA) ;
- Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)

L'Avant Projet Définitif (APD) pour ce projet a été transmis par le Cabinet COUASNON et LAUNAY.

La surface totale consacrée au projet serait de 70.00 m².

Le projet comprendrait l'aménagement suivant :

- Sanitaires hommes : 7.10 m²
- WC PMR hommes : 3.70 m²
- Sanitaires femmes : 7.10 m²
- WC PMR femmes : 3.20 m²
- WC femmes : 2.30 m²
- Vestiaire 1 : 17.20 m²
- Douche 1 : 7.20 m²
- Vestiaire 2 : 12.20 m²
- Douche 2 : 7.40 m²
- Local technique : 2.60 m²

Le montant des travaux est évalué à ce stade à 110 000 € HT.

D'autres prestations seront à prévoir dans le cadre de ce projet :
- Diagnostic amiante et plomb : 760.00 € HT
- Bureau de contrôle : 1 500.00 € HT
- CSPS : 1 200.00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Adopte l'avant projet définitif** de **l'aménagement ERP vestiaires et sanitaires du Complexe Albert Camus** tel que présenté ci-dessus et joint en annexe à la présente délibération (plans, surfaces et estimatif).

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet.

5. **2020-13/01-05 Finances/DETR et DSIL exercice 2020/Opération éligible/onstruction de vestiaires de football**

La Dotation d'Equipement des Territoire ruraux est une aide financière de l'Etat allouée à :
• l'ensemble des communes de 2 000 habitants au plus
• aux communes de 2 001 à 20 000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur au seuil fixé par le Ministère.

La commune de Domloup rentre dans ce deuxième cas de figure.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local, est également une aide financière de l'Etat.
Une liste des catégories d'opérations éligibles à la D.E.T.R. et à la D.S.I.L. est établie.

Le projet suivant pourrait être éligible :

• **Construction de vestiaires pour le football**, au titre de la construction « d'équipements sportifs ». Le taux maximum de subvention est de 30% pour les communes de 2 000 à 20 000 habitants, avec un plancher de dépenses à 10 000 € HT et plafonné à 400 000 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Adopte** le projet de **« construction de vestiaires de football »**
- **Sollicite** pour cette opération, auprès de la Préfecture une subvention au titre de la Dotaton d'Equipement des Territoire ruraux » et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local » 2020 pour le projet de « construction de vestiaires pour le football »
- **Accepte** le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	**Montant € HT**		**Ressources**	**Montant € HT**	**%**
Maitrise d'oeuvre	47 250.00		**Aides publiques**		
Etudes complémentaires			DETR (30% plafonnées à 400 000 € des dépenses HT)	120 000.00	14%
Repérage amiante et plomb	1650.00		DSIL (30% plafonnées à 400 000 € des dépenses HT)	120 000.00	14%
Levé et plan topographique	400.00				
Coordination SPS	4 950.00				
			Autres		
Travaux (hors options)	796 190.00		Fonds de concours PCC (20%)	170 088.00	20

		Autofinancement		
		Fonds propres	440 352.00	52%
		Emprunts		
TOTAL	**850 440.00**	**TOTAL**	**850 440.00**	**100**

- **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et signer tout document se rapportant à cet objet

6. 2020-13/01-06 <u>Finances/DETR et DSIL exercice 2020/Opération éligible/Restructuration des vestiaires et sanitaires du Complexe Alber Camus</u>

La Dotation d'Equipement des Territoire ruraux est une aide financière de l'Etat allouée à :
• l'ensemble des communes de 2 000 habitants au plus
• aux communes de 2 001 à 20 000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur au seuil fixé par le Ministère.

La commune de Domloup rentre dans ce deuxième cas de figure.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local, est également une aide financière de l'Etat.
Une liste des catégories d'opérations éligibles à la D.E.T.R. et à la D.S.I.L. est établie.
Le projet suivant pourrait être éligible :

• **réhabilitation des vestiaires et des sanitaires du complexe Albert Camus avec mise en accessibilité**, au titre de la « restructuration d'équipements sportifs ». Le taux maximum de subvention est de 30% pour les communes de 2 000 à 20 000 habitants, avec un plancher de dépenses à 10 000 € HT et plafonné à 400 000 € HT.

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- **Adopte** le projet de **« restructuration des vestiaires et des sanitaires du Complexe Albert Camus avec mise aux normes ERP »**
- **Sollicite** pour cette opération, auprès de la Préfecture une subvention au titre de la Dotaton d'Equipement des Territoire ruraux » et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local » 2020 pour le projet de « restructuration des vestiaires et des sanitaires du Complexe Albert Camus avec mise aux normes ERP »

- **Accepte** le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	**Montant € HT**	**Ressources**	**Montant € HT**	**%**
Maitrise d'oeuvre	8 050.00	**Aides publiques**		
Etudes complémentaires		DETR (30% plafonnées à 400 000 € des dépenses HT)	36 453.00	30
Repérage et analyse amiante et plomb	760.00			
Contrôle technique	1500.00	DSIL	24 302.00	20

Coordination SPS	1 200.00		**Autres**		
Travaux	110 000.00		Fonds de concours PCC (20%)	24 302.00	20
			Autofinancement		
			Fond propres	36 453.00	30
			Emprunts		
TOTAL	**121 510.00**		**TOTAL**	**121 510.00**	**100**

- **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et signer tout document se rapportant à cet objet

7. 2020-13/01-07 Finances/Produit des amendes de Police/ Programme 2020/ Opération éligible

La répartition des amendes de police est réglementée par les articles R2334-10, 11et 12 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Le Produit des amendes de police relatives à la circulation routière est partagé, proportionnellement au nombre de contraventions à la police de la circulation dressés sur leur territoire respectif au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle est faite la répartition.

La répartition est faite par le Conseil Départemental qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser.

Les sommes allouées seront utilisées au financement des projets d'aménagements suivants :

- Aires d'arrêt de bus sécurisés tous types de voies en agglomération et sur voies communales hors agglomération (sauf abribus et autres équipements de « conforts »)
- Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération (étude et travaux)
- Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation (en site propre)
- Feux de signalisation tricolores aux carrefours
- Signalisation des passages piétons, hors renouvellement
- Aménagement de sécurité sur voirie y compris les radars pédagogiques
- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation
- Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation

Il est proposé au Conseil de solliciter l'attribution d'ne subvention au titre de la répartition des amendes de police pour :

« L'aménagement de la voirie communale et d'un quai bus aux abords du Pôle enfance »

Les travaux consistent en :

- ✓ la sécurisation de la voirie aux abords du Pôle enfance (terrassement, remblais, bordures, caniveaux, chaussée, trottoirs, espaces verts, mobilier urbain, signalisation verticale et horizontale…). Montant estimé à 31 323.50 € HT
- ✓ l'aménagement d'un quai bus pour un montant estimé à 34 659.00 € HT

Le coût total des travaux est donc estimé à 65 982 .50 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Sollicite** le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention au titre du « produit des amendes de police » programme 2020 pour le **projet « d'aménagement de la voirie communale et d'un quai bus aux abords du Pôle enfance** »

- **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant

8. 2020-13/01-08 **Finances/Exception au principe d'annualité budgétaire/Budget Général**

Afin de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019, il convient d'inscrire des crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget	Crédits ouverts BP 2019	Quart des crédits autorisation 2020	Besoin prévisionnel de crédits
Budget principal	4 433 707 €	1 108 427 €	511 000 €

Le besoin prévisionnel de crédits à ouvrir d'ici le vote du budget primitif 2020 est évalué à **511 000 €**, réparti sur les opérations détaillées ci-après :

Chap/Compte		Intitulé	Montant	Objet
20		**Immobilisations incorporelles**	**2 500 €**	
	2051	Licence	2 500 €	Licence logiciel comptabilité analytique
21		**Immobilisations corporelles**	**8 500 €**	
	2158	Matériel technique	1 500 €	
	2183	Matériel informatique	1 000 €	
	2184	Mobilier	3 000 €	
	2188	Autres	3 000 €	Vélo 1500€
23		**Immobilisations en cours**	**500 000 €**	
	2313	Constructions	500 000 €	Travaux Pôle enfance démarrage des travaux des lots en 2020
				Autres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Accepte** cette proposition

- **Rappelle** que les crédits correspondants seront inscrits au prochain budget lors de son adoption et que le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions présentées ci-dessus.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant

9. 2020-13/01-09 Finances/Redevance d'Occupation du Domaine Public 2019/ GRDF

Le conseil municipal est invité à fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public auprès de GRDF pour l'année 2019.

Conformément aux articles L 2333-84 et L 2333-86 du Code Général des collectivités territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public (RODP) et de l'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) pour les ouvrages de gaz naturel.

- Redevance d'occupation du domaine public (RODP) :
  Longueur de canalisation : 16 026 m
  Taux de revalorisation cumulé : 1.24
  Soit RODP 2019= ((0.035x16 026) + 100) x 1.24 = **820 €**

- Redevance d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP)
  Longueur de canalisation (construites ou renouvelées et mises en gaz en 2018) : 555 m
  Taux de revalorisation : 1.06
  Soit ROPDP 2019 = 555 x 1.06 = **206 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Fixe** le montant total de la **RODP et de la ROPDP pour l'année 2019** auprès de **GRDF à 1026 €**

10. 2020-13/01-10 Marchés publics/Construction d'un Pôle enfance/ Lot n°4 Charpente bois- bardage/ Avenant n°2

Pour rappel, lors de sa séance du 6 juillet 2018, le Conseil municipal a attribué le marché de « Construction d'un Pôle enfance » lot n° 4 « Charpente Bois-Bardage » à l'entreprise « CHARPENTE VIEL» pour un montant de 55 655.21 € HT.

Des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires lors de l'exécution des travaux.

Est présenté au conseil, un premier avenant d'un montant de 3 849.58 € HT suite au changement de forme de pente qui a entrainé une reprise des plans par l'entreprise et la modification des sections de la charpente en lamelle collé.

Ainsi qu'un second, d'un montant de 3 119.74 € HT portant sur le remplacement d'un bandeau béton enduit par une structure bois au niveau de l'auvent, et la fourniture d'un bardage Trespa contre le bandeau sur la façade nord.

Le Conseil lors de sa séance du 2 décembre 2019 a accepté cet avenant n°1, d'un montant total de 6 969.32 € HT portant ainsi le marché à 62 624.53 € HT soit une augmentation de + 12.52 %.

Depuis un second avenant a été présenté par l'entreprise « CHARPENTE VIEL » d'un montant de 708.78 € HT soit 850.54 € TTC correspondant à un supplément de « bardage Douglas » suite à la rehausse de la hauteur des murs du préau n° 2.

Le marché serait ainsi porté au montant de 63 333.31 € HT soit 75 999.97 € TTC. L'augmentation serait de + 13.80% par rapport au marché initial

La Commission MAPA s'est réunie le lundi 13 janvier 2020, préalablement à la séance du Conseil à 19h30 afin d'étudier cet avenant n°2.

Vu le projet d'avenant ;

Vu l'avis favorable de la Commission MAPA

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Accepte** dans le cadre du marché de construction d'un Pôle enfance, l'avenant n°2 du lot n°4 « Charpente bois-bardage » présenté par l'entreprise « CHARPENTE VIEL » d'un montant total de **708.78 € HT** soit **850.54 € TTC.**
- **Précise** que le montant du marché pour le lot n°4 « Charpente bois-bardage » est ainsi porté à la somme de **63 333.31 € HT** soit **75 999.97 € TTC**.
- **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

11. 2020-13/01-11- SIMADE 35/ Retrait de la commune nouvelle de Piré-Chancé du SIMADE 35

Dans le cadre de la création de la Commune nouvelle de Piré-Chancé, la nouvelle collectivité a été amenée à appréhender l'offre de service d'aide à domicile à l'échelle de leur nouveau territoire.

Dans un souci de cohérence, elle fait la demande du retrait de la commune historique de Chancé et par conséquent du retrait de la nouvelle commune de Piré-Chancé du SIMADE 35.

Le service de soins infirmiers et de maintien à domicile sera assuré par l'ADMR de Janzé qui intervient sur la commune historique de Piré sur Seiche.

Dans les conditions prévues à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commune peut se retirer de l'établissement public de coopération intercommunale avec le consentement de l'organe délibérant de l'établissement.

Le Conseil municipal de Piré-Chancé a délibéré lors de sa séance du 8 juillet 2019 pour solliciter le retrait de la commune du SIMADE 35 au 31 décembre 2019 avec effet au 1er janvier 2020.

Le retrait est subordonné à l'accord du Comité Syndical du SIMADE 35 ainsi qu'à celui des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le Conseil municipal de chaque commune membre, dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Comité Syndical du SIMADE 35 au maire pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMADE 35 en date du 10 octobre 2019, notifiée par mail auprès de la commune de Domloup le 14 octobre 2019,

Vu le délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SIMADE 35 pour que le Conseil municipal de chaque commune membre se prononce,

Vu qu'à défaut de délibération dans ce délai la décision est réputée défavorable

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** le retrait de la Commune nouvelle de Piré-Chancé du SIMADE 35
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant

12. 2020-13/01-12- Assainissement/renouvellement de la convention d'assistance technique réseau et postes de relèvement auprès de VEOLIA/Avenant n°1.

La commune de Domloup a confié à VEOLIA Eau-Compagnie Générale des Eaux une convention d'assistance technique sur le réseau d'assainissement collectif et les deux postes de relèvement de la commune ainsi qu'une perception de la redevance assainissement en date du 1er janvier 2017.

La collectivité demande au prestataire de convenir d'une prolongation de la convention d'assistance technique.

Une nouvelle convention de perception de la redevance assainissement, dissociée de la présente convention, a quant à elle été convenue avec la Commune de Domloup en conformité avec le nouveau contrat d'affermage du Syndicat des Eaux de Châteaubourg (cf délibération du Conseil municipal du 2 décembre 2019).

Un avenant n°1 à la convention initiale, est proposé par VEOLIA Eau.

Il est constitué d'un article unique :

« La convention d'assistance technique initialement conclue le 1er janvier 2017 et prenant fin au 31/12/2019 est prolongée de deux ans soit jusqu'au 31/12/2021. Elle pourra être reconduite pour une période d'une année sur décision expresse de la Collectivité. Il est précisé qu'elle expirera de plein droit en cas de délégation du service d'assainissement collectif par la Collectivité. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** les termes de **l'avenant n°1** à la **convention « d'assistance technique réseau et postes de relèvement** » présenté par VEOLIA Eau.

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout autre document se rapportant à cet objet.